

gné et décrit comme suit, savoir : (*désignation de l'immeuble*)
il a pour ce fait assembler par devant nous, savoir :

à défaut de parents, nous requérant,
attendu leur présence, de recevoir leur avis sur le contenu de
l'acte de déclaration sus-mentionné ; et les sus-nommés étant
comparus, nous leur avons fait lecture du susdit acte de déclara-
tion, et du rapport des experts fait devant Mtre.
notaire, et son collègue, et avons pris et reçu d'eux le serment
accoutumé ; et après le serment fait, ils ont tous unanimement
déclaré qu'il sont d'avis.

(*S'il y a division d'opinion, en faire mention et donner les rai-
sons.*)

No. 54.

Formule en rapport avec l'article 1270.

Je, _____, et je, _____, fais serment et jure que je
procéderai fidèlement à ce qui est requis de moi par l'acte de
ma nomination, reçu par Mtre. _____, notaire,
le _____ ; et que je ferai un rapport vrai de mon
opinion sur le tout, sans faveur ni partialité pour aucune des
parties intéressées dans la matière en question. Ainsi Dieu
me soit en aide.

Affirmé devant nous, notaires soussignés.

No. 55.

Formule en rapport avec l'article 1270.

L'an mil huit cent _____, le _____ jour d _____, à
midi, par-devant le notaire public pour le Bas Canada, sous-
signé, résidant dans le district de _____, ont comparu
_____, experts nommés par l'acte ci-dessus reçu par les
notaire soussigné, le _____, lesquels déclarent qu'ayant
au préalable prêté serment, ainsi qu'il appert par le certificat
ci-annexé, ils ont le _____ jour de _____ procédé à la
visite de l'immeuble, circonstances et dépendances mention-
nés et désignés dans l'acte de déclaration de _____, reçu